

Correction des exercices

① Vrai ou faux ?

- 1) Le château fort est situé sur une hauteur. V
- 2) Un seigneur n'attaque jamais les autres seigneurs. F
- 3) Les tournois sont un entraînement au combat. V
- 4) Les troubadours sont des guerriers. F
- 5) Perceval était un seigneur célèbre. F

② Complète le texte avec les mots suivants :
pont-levis, tour, donjon, murailles, fossé, meurtrières

Le château fort est entouré de **murailles** au pied desquelles se trouve un **fossé** rempli d'eau. On entre par le **pont-levis** lorsqu'il est baissé. C'est une forteresse difficile à prendre car du haut des murailles et à travers les **meurtrières** on peut lancer des projectiles. Une grande **tour**, le **donjon** sert de refuge au seigneur.

③ Réponds aux questions

1) Dans quelles conditions vivent les paysans ?

Dans des conditions misérables

2) De quoi se nourrissent-ils ?

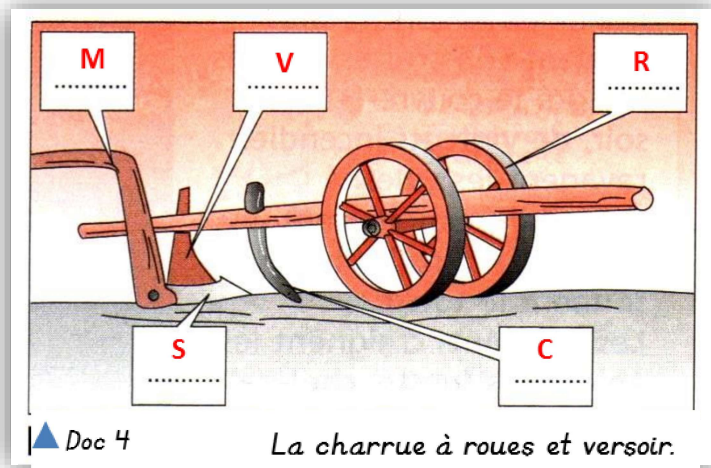
Ils se nourrissent de bouillie et de pain noir.

3) Où habitent-ils ?

Dans des pauvres chaumières

4) Comment s'appellent les deux sortes de paysans ?

Les serfs et les vilains.



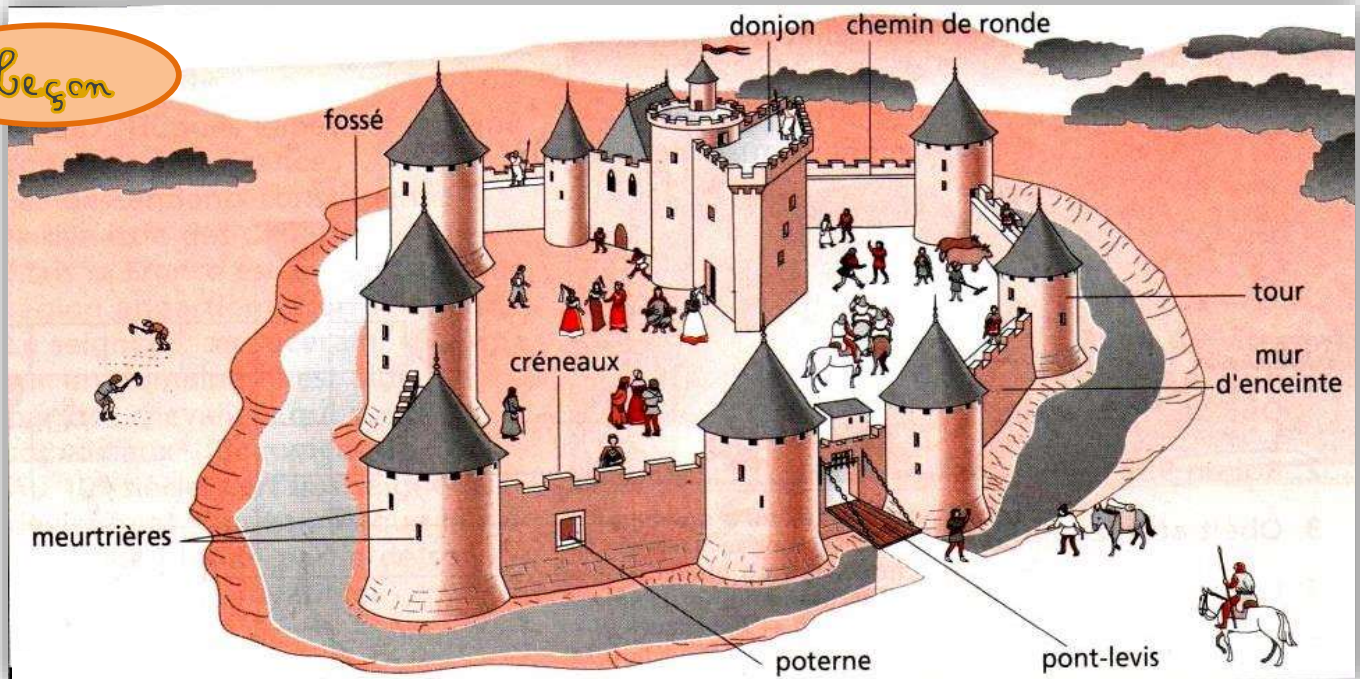
⑤ Complète

Instrument de culture muni d'un versoir et de deux roues. : **Charrue**

Méthode de culture laissant la terre au repos un an sur trois : **l'assolement triennal**

Paysan libre de changer de domaine : **Les vilains**

Leçon



Je retiens

Pour mieux se défendre et se protéger, les seigneurs construisaient des **châteaux forts** sur une hauteur.

Le seigneur vit dans la tour au milieu du château, le **donjon**.

Il organise des **tournois** et des **fêtes** pour se divertir. Il fait la **guerre** aux autres seigneurs pour s'enrichir.

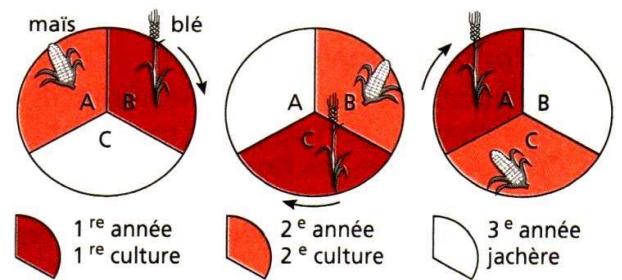
Les paysans vivaient dans des conditions **misérables**.

Ils mangeaient **mal** et habitaient dans des pauvres **chaumières**.

Il existait deux sortes de paysans : les **serfs** qui dépendaient complètement du seigneur et les **vilains** un peu plus libres.

Petit à petit, les techniques **agricoles** s'améliorent.

Pour ne pas épuiser la terre, ils pratiquent **l'assolement triennal**.



L'assolement triennal

